

les migrations internationales

Problèmes de mesure, évolutions récentes et efficacité des politiques

Séminaire de Calabre (8-10 septembre 1986)



NUMERO 3

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

LA MESURE DE LA MIGRATION INTERNATIONALE

Michel POULAIN

(Université Catholique de Louvain, Belgique)

La migration, de façon générale, s'inscrit dans le champ beaucoup plus vaste des déplacements humains. Définie au sens large comme étant le changement de logement, elle s'insère à la fois dans le temps et dans l'espace. Elle possède une dimension socio-économique et répond, en outre, à une intention liée à la motivation de l'individu.

Alors que l'on hésite bien souvent à considérer comme migrations des déplacements de courte distance correspondant à un changement de logement au sein d'une même localité, les migrations internationales, quant à elles, ne posent guère de problèmes de définition en ce qui concerne leur dimension spatiale. Il s'agit d'une migration entre deux pays distincts dont les limites géographiques sont généralement bien définies. Il reste néanmoins quelques problèmes d'identification des échanges migratoires internationaux lorsque les frontières sont floues. Par ailleurs, on pourrait avoir du scrupule à compter parmi les échanges internationaux des migrations à caractère local entre villages frontaliers de pays voisins pour lesquels il suffit de traverser la rue ou le fleuve afin de changer de pays.

En ce qui concerne le critère temporel, la définition de la migration internationale se heurte tout d'abord aux mêmes problèmes que ceux des migrations internes aux pays. Doit-on fixer une durée de séjour minimale dans le nouveau logement ? Et pour cela, doit-on se baser sur l'intention de l'individu ? Certaines motivations doivent-elles permettre d'exclure directement certains déplacements internationaux, pour tourisme ou pour affaires, par exemples ? Le manque de consensus sur le critère temporel aussi bien que sur le critère de la motivation entraîne concrètement une grande variabilité de la définition de la migration internationale et, par là, une grande diversité de la mesure du phénomène entre les différents pays.

Comme toute migration, la migration internationale peut faire l'objet d'une double mesure : l'une, dans le pays de départ et l'autre, dans le pays d'arrivée. De la figure 1 ci-dessous, il ressort que le courant M_{ij} de migration entre les pays i et j sera mesuré par les émigrations E_{ij} enregistrées en i à destination du pays j mais également par les immigrations I_{ij} enregistrées en j en provenance du pays i . La comparaison de ces deux mesures doit permettre une meilleure estimation de la réalité M_{ij} pour autant que la comparabilité soit assurée. Néanmoins, cette comparabilité, si elle peut se concevoir pour l'appréhension des migrations internes au sein d'un même pays, est bien souvent compromise, dans le cas des migrations internationales, par le fait que deux appareils statistiques distincts sont impliqués.

Ainsi, un premier constat s'impose : la diversité des types de mesure de la migration internationale est largement expliquée par le manque de consensus existant au niveau international sur les définitions de base d'un phénomène démographique, la migration, qui reste malgré tout le plus difficile à appréhender.

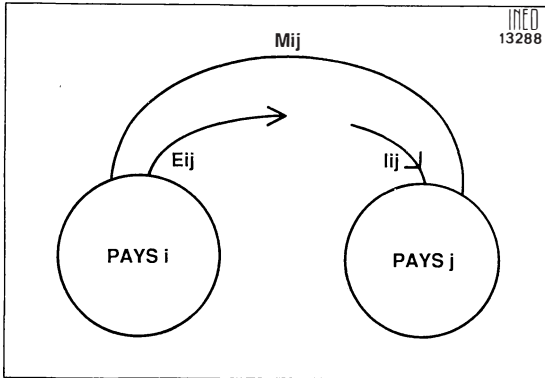


Figure 1. La double mesure du courant de migration. M_{ij} entre les pages i et j : E_{ij} , les migrations de i vers j et I_{ij} les immigrations en j en provenance de i .

LA MESURE DIRECTE DE LA MIGRATION INTERNATIONALE

On distinguera principalement deux types de mesure directe de la migration internationale : le registre de population et l'enregistrement aux frontières.

Le Registre de Population : cet état permanent et dynamique de la population d'un lieu ou d'un pays est, selon ses règles d'application, constamment tenu à jour de modifications pouvant intervenir soit par naissance ou décès, soit par immigration ou émigration. Cet outil statistique précieux doit donc permettre une mesure directe des migrations internationales. Mais il convient toutefois d'examiner la législation relative à ce registre de population pour apprécier, tout d'abord, quelles sont les migrations internationales prises en compte. Ces migrations doivent-elles correspondre à une durée de séjour minimale ? Certains types de migrations internationales sont-elles systématiquement exclues selon leur motivation ? Peut-on concevoir, en accord avec la jurisprudence, que des autochtones vivent de très longs séjours à l'étranger sans pour autant être enregistrés comme migrants internationaux ? Par ailleurs, en ce qui concerne plus spécifiquement la population de nationalité étrangère, ici également, l'impact de la législation est fondamental pour interpréter la mesure de la migration internationale. Dans ce sens, il convient d'examiner la législation en matière de séjours touristiques, d'obtention de visa, de permis de séjour et de permis de travail... Sur la base de quels critères, un étranger est-il inscrit au registre de population ou, si ce n'est pas le cas, dans un registre spécifique aux étrangers ? Enfin, si le pays peut être fortement attentif aux procédures donnant lieu à l'inscription dans le registre de population, il n'en est pas nécessairement de même pour celles se traduisant par la radiation de ce même registre en cas d'émigration internationale. Ainsi, bien souvent, malgré l'existence d'une législation bien précise en la matière, la mesure des émigrations internationales pour les étrangers peut être défailante comparativement à celle des immigrations internationales. Les soldes migratoires internationaux s'avèrent dès lors difficilement interprétables.

L'enregistrement aux frontières : ce procédé d'enregistrement des courants de migration internationale se conçoit sans difficulté pour ce qui est des déplacements par voie aérienne. On peut également l'appliquer pour les arrivées ou départs par voie maritime. Certains pays aux frontières étroitement surveillées le pratiquent en outre pour l'ensemble des entrées et sorties sur leur territoire. Il n'en reste pas moins que cette procédure est extrêmement lourde surtout, comme c'est le cas dans les pays occidentaux, lorsque la majorité des passages enregistrés aux frontières ne sont pas des migrations au sens de changement de logement mais de simples déplacements d'affaires ou de tourisme. Si l'on accepte une surveillance policière étroite, cet enregistrement strict aux frontières permet évidemment une mesure correcte des déplacements internationaux et, moyennant le recours à des critères précis, des migrations internationales. Il n'empêche que l'exploitation statistique des contrôles aux frontières reste une procédure très lourde et difficilement utilisable lorsque le pays concerné a de nombreux points frontières communs avec des pays limitrophes faisant l'objet d'échanges fréquents.

LA MESURE INDIRECTE DES MIGRATIONS INTERNATIONALES

Ce sont essentiellement les recensements et les enquêtes spécifiques qui permettent une estimation indirecte de l'importance des migrations internationales.

Le recensement : plusieurs questions posées courageusement dans les recensements permettent une appréhension plus ou moins précise de la direction et de l'intensité des courants de migration internationale.

1. La *nationalité* permet de dénombrer des stocks d'individus par nationalité et la comparaison de ces stocks entre deux recensements successifs donne, moyennant la connaissance du nombre de naturalisations et de pertes de nationalité mais également le mouvement naturel par nationalité, une estimation du solde migratoire net par nationalité. Mais cela ne fixe pas pour autant le niveau des migrations en provenance du pays concerné. En outre, les informations concernant les naturalisations et le mouvement naturel par nationalité sont rarement disponibles ce qui entraîne bien souvent le recours à des hypothèses simplificatrices pouvant fortement perturber la mesure de ces courants d'échanges internationaux.

2. Le *lieu de naissance* permet d'établir des tableaux statistiques sous formes de matrices où sont croisés les lieux de naissance et lieux de résidence au recensement. Comme pour la nationalité, ceci ne fournira toutefois qu'une mesure des stocks d'individus classés par pays de naissance. La comparaison de ces stocks à deux recensements successifs permettrait une approche des échanges internationaux mais cela requiert également des hypothèses simplificatrices et, bien évidemment, le pays de naissance ne peut, dans tous les cas, être identifié au pays de provenance.

3. La question relative à la *résidence antérieure* de l'individu. Cette question permet de caractériser la dernière migration de l'individu dans le temps et dans l'espace. Si la résidence antérieure se situe à l'étranger, la dernière migration est une immigration

internationale. La question sur la période d'établissement dans la résidence actuelle donne une indication sur la durée d'établissement des étrangers dans le pays. L'importance des migrations internationales pourra être approchée à partir du nombre des dernières migrations internationales pourra être approchée à partir du nombre des dernières migrations internationales correspondant à une durée de séjour inférieure, par exemple, à une année. Mais, de cette façon, parmi l'ensemble de ces immigrations internationales, ne seront pas comptées celles où l'individu est décédé ou expatrié à la date du recensement ainsi que les immigrations multiples effectuées par un même individu au cours de cette année, la dernière exceptée. Dans tous les cas, cette question ne donne aucune indication sur la mesure des émigrations internationales, les (derniers) émigrés ne peuvent être recensés puisqu'ils sont expatriés.

4. La question sur le *lieu de résidence à une date fixe* dans le passé : il y a un an, cinq ans, au dernier recensement ou à un événement historique important dans un passé récent. Sur la base des réponses à cette question, on peut comparer les lieux de résidence de l'individu à deux moments précis : au moment du recensement et à une date fixe dans le passé. Si ces deux lieux sont identiques, il s'agit d'un non migrant. A l'inverse, s'ils sont différents, il s'agit d'un migrant. Dans le cas de la migration internationale, seul l'immigrant international pourra être identifié puisqu'il est présent dans le pays à la date du recensement et résidait à l'étranger à la date fixée dans le passé. Ainsi, comme précédemment, on pourra approcher le nombre d'immigrations internationales tout en tenant compte des mêmes lacunes, mais cette question ne permet aucune mesure de l'émigration internationale.

5. Devant cette difficulté de cerner l'émigration internationale, des méthodes indirectes ont été mises au point récemment sur la base des *lieux de résidence des enfants*, question demandée à chaque mère, ou des *lieux de résidence des frères et sœurs*. Néanmoins, les nombreuses hypothèses et simplifications indispensables afin d'estimer le volume de l'émigration internationale à partir de l'une et l'autre de ces questions en limitent largement l'utilité. Somme toute, il apparaît que seul un effort de concertation, important certes, entre le pays d'émigration et celui d'immigration devrait permettre une meilleure mesure de cette émigration par le biais de la mesure de l'immigration dans le pays de destination.

Les enquêtes spécifiques : en tentant de reconstituer l'histoire migratoire des enquêtés et des divers membres des ménages concernés, il est possible de déceler les immigrations internationales ainsi qu'une partie des émigrations internationales grâce, notamment, aux questions sur la résidence des enfants et celles des frères et sœurs. L'enquête à passages répétés s'avérerait également utile dans ce cas mais la démarche nous semble disproportionnée compte tenu des difficultés encourues par ce type d'enquête et de la faible propension du phénomène étudié. Tout l'avantage de ces enquêtes spécifiques qui peuvent également être menées aux frontières ou dans les moyens de transports les traversant, réside dans l'analyse longitudinale qu'elles permettent. Cette analyse longitudinale fournit une description de l'ensemble du cheminement migratoire de l'individu avec la mise en évidence des retours, le tout en interaction avec le cycle de vie du ménage de l'enquêté et sa biographie professionnelle. Seule cette approche par l'enquête donne à percevoir la motivation et le contexte socio-économique et démographique dans lequel ont pris place les mouvements migratoires internationaux. Seule cette méthode, enfin, permet une classification indispensable au sein des migrants internationaux.

LA COMPARABILITÉ INTERNATIONALE

La comparaison internationale en matière de migration internationale est malaisée. Seuls quelques pays disposent de registres de population permettant une mesure directe du phénomène et il est clair, en outre, que leur fiabilité n'est pas toujours à l'abri des reproches. Les statistiques provenant des contrôles aux frontières sont infiniment variables et trop souvent orientées en fonction des préoccupations des pays concernés. Quant aux mesures indirectes, elles existent certes mais aucune d'entre elles ne permet d'estimer avec une précision satisfaisante les courants de migration internationale. En effet, la comparaison de plusieurs sources nous permet, fort heureusement d'ailleurs, de vérifier l'exactitude de ces mesures et la précision de ces estimations. Chaque courant de migration internationale fait en principe l'objet d'une *double mesure* comme émigration internationale dans le pays de départ et comme immigration internationale dans le pays de destination. Ces deux mesures devraient fournir des chiffres identiques du moins si les mêmes principes de mesure sont adoptés dans les deux pays. Prenons pour exemple l'estimation des échanges migratoires entre cinq pays voisins recourant tous, avec une précision a priori assez semblable, aux registres de population : la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, la République Fédérale d'Allemagne et le Danemark. Dans le tableau 1 ci-après, les chiffres présentés en caractère droits sont les enregistrements dans

Tableau 1

COMPARAISON DES COURANTS DE MIGRATION ENTRE CINQ PAYS DISPOSANT DE REGISTRES DE POPULATION SELON QU'ILS SONT ENREGISTRÉS DANS LE PAYS D'ACCEUIL (IMMIGRATIONS - Caractère droit) OU DANS LES PAYS DE DÉPART (ÉMIGRATIONS - Caractère italique).
ANNÉE 1979.

Pays de départ	Pays d'accueil					
	Belgique	Danemark	Luxembourg	Pays-Bas	R.F. Allemagne	Total
Belgique	—	335	492	4981	4511	10319
	—	193	847	4005	3376	8421
Danemark	244	—	95	203	1975	2517
	375	—	136	380	1792	2683
Luxembourg	532	62	—	136	978	1708
	331	43	—	139	358	871
Pays-Bas	4833	423	174	—	8586	14016
	5167	209	174	—	7623	13173
R.F. Allemagne	3681	1808	459	8175	—	14123
	3860	1625	855	7342	—	13682
Total	9290	2628	1220	13495	16050	42683
	9733	2070	2012	11866	13159	38830

les pays d'immigration tandis que les chiffres en caractères italiques sont ceux correspondant aux enregistrements dans les pays d'émigration.

Ces chiffres sont clairs : on dénombre 10 % d'immigrations en plus par rapport au nombre d'émigrations. On reçoit ainsi la moindre fiabilité des registres de population à mesurer les mouvements d'émigrations internationales. Mais on observe également une importante variabilité entre les pays. Pour prendre deux cas extrêmes, le Luxembourg enregistre 1 220 entrées en provenance des 4 autres pays tandis que ceux-ci déclarent lui en avoir envoyé 2 012. Le Danemark signale, quant à lui, 2 628 entrées pour 2 070 seulement envoyées par l'ensemble des 4 autres pays. Pour le dénombrement des sorties, les mêmes différences existent : le Luxembourg enregistre 817 sorties pour une arrivée de 1 708 personnes en provenance du Luxembourg dans les autres pays. Le Danemark, quant à lui, parvient à enregistrer plus de sorties (2 683) que ne l'indique les 4 pays d'accueil (2 517). Ainsi, même dans le cas favorable du recours aux registres de population, la précision de la mesure des migrations internationales est limitée.

En l'absence de registres de population, la situation se détériore largement et le problème de comparabilité se pose plus encore. Ainsi, les critères temporels permettant de définir les migrations internationales peuvent varier largement et la période de référence s'échelonne notamment de 2 mois à un an selon les statistiques. Ces délais peuvent aussi différer pour un même pays selon qu'il s'agit d'immigration ou d'émigration. Mais d'autres

Tableau 2
COMPARAISON DES COURANTS DE MIGRATION ENTRE LA R.F.A.
ET QUATRE PAYS NE DISPOSANT PAS DE REGISTRES DE POPULATION
SELON QU'ILS SONT ENREGISTRÉS DANS LE PAYS D'ACCUEIL
(IMMIGRATIONS—Caractère droit) OU DANS LE PAYS DE DÉPART
(ÉMIGRATIONS — Caractère italique).
(ANNÉE 1979)

Pays de départ	Pays d'accueil				
	Espagne	Italie	R.F.A.	Royaume-Uni	Suisse
Espagne	—	—	7218	3 700	5 529
	—	—	5	17	12 540
Italie	2 532	—	91 876	3 300	12 628
	—	—	18 377	3 076	5 576
R.F.A.	5 846	13 896	—	6 400	6 553
	14 040	76 656	—	15 408	7 248
Royaume-Uni	5 171	4 163	21 474	—	—
	2 300	3 100	9 600	—	1 200
Suisse	866	11 614	6 928	2 400	—
	6 544	21 795	5 740	—	—

éléments d'ordre plus qualitatif ou administratif doivent être pris en compte. Ainsi pour être répertorié comme immigré, un étranger doit, selon les pays :

- soit être en possession d'un permis ou contrat de travail;
- soit avoir procédé à un changement officiel de résidence;
- soit être détenteur d'un permis de séjour;
- soit avoir seulement exprimé l'intention de résider dans le pays d'accueil;
- soit être simplement en séjour dans le pays après avoir habité à l'étranger.

Qui plus est, cette comparabilité est entravée également par le fait que, dans certains pays, les seuls chiffres disponibles en matière de migration internationale concernent les travailleurs migrants ou les détenteurs de permis de travail. Par surcroît, à cette comparabilité très malaisée, s'ajoute une grande variabilité des taux de couverture de ces diverses statistiques. C'est dans ce contexte, que nous avons tenté de présenter dans le tableau 2, les échanges migratoires entre l'Espagne, l'Italie, la République Fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni et la Suisse.

A l'examen de ce second tableau, force est de constater que les lacunes sont nombreuses et que même, dans le cas où les mesures sont disponibles, les différences sont telles qu'on ne puisse imaginer qu'elles recouvrent la même réalité.

La conclusion de ce bref aperçu des méthodes de mesure des courants de migration internationale nous conduit, sans conteste, au constat de l'impossibilité actuelle d'établir une matrice des échanges internationaux. Il est clair qu'une harmonisation des systèmes de mesure et des concepts utilisés s'avère indispensable tout en veillant à assurer une meilleure adéquation de ces concepts aux problématiques rencontrées dans le cadre des problèmes liés aux migrations internationales.